

Mouvement syndical international

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **1 (1909)**

Heft 5

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Suisse romande se trouvent menacées au même degré, le congrès invite son comité central à entrer en relations avec le comité de l'Union générale et l'Union suisse des fédérations syndicales, pour étudier les mesures à prendre en vue d'éviter le danger commun, que constitue la propagande du syndicalisme libertaire et de son organe *La Voix du Peuple*.

Par cette dernière résolution, la Fédération des ouvriers horlogers a pris ouvertement position contre la propagande et la tactique du syndicalisme libertaire.

Le collègue G. Perret, du Locle, rapporte ensuite sur les deux points: Etude d'unifier les tarifs et le mode de travail et le programme d'activité. Le congrès accepte ces rapports, donc ratifie le travail fait par les deux commissions.

Quant au programme d'action élaboré par le secrétariat et présenté au congrès, les points suivants sont adoptés:

1° Question des apprentissages. 2° Contrats collectifs. 3° Travail en parties brisées. 4° Travail à la journée. 5° Diminution des heures de travail. 6° Propagande éducative. 7° Relations internationales.

Voilà également un travail et une décision de grande importance.

Concernant la propagande dans la Franche-Comté, le comité central est chargé de faire le nécessaire.

Chaux-de-Fonds a été confirmé pour une nouvelle période comme section directrice.

Le prochain congrès (juillet 1910) aura lieu à Besançon.

La prochaine fête centrale est encore une fois ajournée et la question de la fête centrale est remise au comité central.

Une grande section de la Fédération des ouvriers sur ébauches* demande l'entrée dans notre fédération. Après la discussion, il a été décidé de recevoir les sections des ouvriers sur ébauches dans notre fédération, si la demande est faite et laisser le soin des détails au comité central.

Ainsi les principaux points à l'ordre du jour étaient liquidés. Après avoir exprimé la sympathie de tous les assistants aux grévistes en Suède, le congrès fut déclaré clos, le 15 août, à 2 heures de l'après-midi.



Mouvement syndical international.

Sixième conférence internationale des secrétaires des centres nationaux des syndicats.

Malgré ce long titre, beaucoup de nos lecteurs ne se rendent pas bien compte de ce que l'on entend par ce genre de conférences.

En 1888, à Londres, et en 1900, à Paris, des congrès internationaux de représentants d'organisations syndicales ont eu lieu, qui s'occupèrent de la réduction de la journée de travail à huit heures, de la fondation d'une fédération syndicale internationale pour assurer l'appui réciproque aux prolétaires organisés dans leur lutte contre le patronat, et d'autres questions importantes.

Tant intéressants qu'ils pouvaient être, ces congrès n'ont pas abouti à grand'chose. Ceci tenait surtout à leur constitution particulière et à la différence du développement des organisations qui y étaient représentées, à laquelle correspondait une différence de conception du but et des divergences de vue assez grandes sur le choix et l'emploi des moyens propres à résoudre les problèmes

* Il s'agit d'une petite fédération qui, grâce à l'agitation des syndicalistes à Bienne, a quitté dernièrement l'Union générale des ouvriers horlogers.

du mouvement ouvrier. Malgré cela le besoin d'une entente internationale, d'un trait d'union entre les organisations syndicales des différents pays s'est fait sentir de plus en plus. Il fallait donc trouver un moyen, si possible plus pratique et moins coûteux que les grands congrès, pour répondre à ce besoin.

Au congrès syndical des travailleurs scandinaves, qui eut lieu en août 1901 à Copenhague, les délégués des organisations syndicales des pays scandinaves, de la Finlande, du Danemark, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Belgique s'occupèrent spécialement de ce problème. Après l'avoir discuté longuement, ils décidèrent que, au lieu de convoquer des congrès ouvriers internationaux, les représentants des organisations syndicales (centres nationaux) des différents pays auraient, à l'occasion d'un congrès syndical national, à se réunir en conférence internationale pour discuter toutes les questions qui avaient déjà occupé les congrès ouvriers, entre autres les rapports entre les organisations syndicales des différents pays. De telles conférences ont déjà eu lieu en 1902 à Stuttgart, en 1903 à Dublin, en 1905 à Amsterdam, en 1907 à Christiania et dernièrement, les 30 et 31 août et le 1^{er} septembre, à Paris.

Nous ne pouvons nous occuper ici que de la conférence de Paris, à laquelle prirent part des délégués des organisations syndicales centrales de l'Angleterre, de la France, des Pays-Bas, de la Belgique, du Danemark, de la Hongrie, de la Croatie, de la Suisse, de l'Espagne et de l'Italie. Comme hôtes ont assisté des représentants des organisations syndicales centrales de la Bulgarie, de la Roumanie et des Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

La sixième conférence syndicale internationale a été ouverte par le camarade Jouhaux, de la Confédération générale du Travail, le 30 août, à 10 heures du matin, à la grande salle du Café du Globe (Boulevard Strasbourg), à Paris. Après avoir écouté le discours de bienvenue du camarade Jouhaux et après s'être bien expliqué au sujet des mandats des représentants des différents pays, on constitua le bureau comme suit:

Président: Yvetot, de la Confédération générale du Travail; Viceprésident: Jouhaux, de la Confédération générale du Travail; Secrétaire: Sassenbach, de la commission générale des Syndicats d'Allemagne.

L'ordre du jour de la Conférence a été arrêté comme suit:

- 1° Rapport du secrétaire international.
- 2° Etude et décision sur les propositions relatives au secrétariat international.
- 3° Organisation de congrès internationaux des ouvriers.
- 4° Les mesures arbitraires contre les ouvriers étrangers en Prusse.
- 5° Importation de traitres (ou sarrasins).
- 6° Limitation de la durée du travail et la réglementation du travail à domicile.

Sur ce, le camarade Sassenbach (Allemagne) soumet la résolution suivante à la conférence:

Résolution:

Les délégués présents représentant la Grande-Bretagne, la France, les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark, la Norvège, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Croatie, la Bulgarie, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, les Etats-Unis, délégués de neuf millions de syndiqués, expriment leurs sympathies à leurs frères suédois en lutte contre les exploités organisés de ce pays et s'engagent à les soutenir moralement et matériellement.

Ils expriment également leurs plus vives sympathies à leurs camarades espagnols qui, à l'ordre de mobilisation, ont opposé la grève générale. Ils espèrent que les travailleurs de tous les pays parviendront, par l'emploi de tous les moyens, à empêcher la guerre.

A l'unanimité, sans discussion, cet ordre du jour est voté. On passe ensuite au

Rapport du secrétariat international.

C'est Legien, le secrétaire international, qui le présente. Ce rapport a été imprimé. Legien signale quelques erreurs : en particulier, au lieu de 8,828,980 syndiqués adhérents, c'est neuf millions qu'il faut lire. Il attire, en outre, l'attention sur quelques points.

Depuis la troisième conférence, une correspondance se poursuit avec l'*American Federation of Labor*, en vue de son adhésion au secrétariat. A Amsterdam, par lettre, Samuel Gompers avait fait valoir que la date des conférences, fixées jusque-là en avril, était peu favorable aux Américains, deux délégués de leur Fédération venant au congrès trade-unioniste. La conférence de Christiania fut placée en août. Gompers demanda, en outre, qu'un pays pût être représenté par un autre que son secrétaire. Il en fut ainsi décidé. Quelques malentendus de détail se sont encore produits, mais les Américains ont manifesté clairement leur volonté d'adhérer au secrétariat. Seulement, il faut que la situation devienne tout à fait nette. Gompers doit dire si, oui ou non, l'*American Federation* adhère. Si oui, Gompers aura droit de vote. Si non, il n'aura que voix délibérative.

Le rapport soulève encore une autre question : l'admission comme centre indépendant de la Bosnie et de l'Herzégovine, aujourd'hui annexées à l'Autriche-Hongrie.

Legien termine en demandant toujours plus de cordialité, plus d'harmonie, plus d'amitié dans le mouvement international, en face du capitalisme.

Au sujet de la question de la Bosnie et de l'Herzégovine Hueber (Autriche) déclare que, si ces deux pays ont été annexés par l'Autriche-Hongrie, les ouvriers syndiqués en Autriche ne peuvent, comme socialistes, ratifier cette annexion en exigeant que les organisations syndicales des pays en question fusionnent avec celles de l'Autriche ou de la Hongrie. Les camarades autrichiens aussi bien que les camarades hongrois et croates sont d'avis qu'il sera facile, en tout temps, de s'entendre avec les camarades syndiqués de la Bosnie et de l'Herzégovine et que, par conséquent, on doit laisser aux organisations syndicales de ces deux pays leur entière autonomie et les recevoir comme telles au Secrétariat syndical international. Il en est ainsi décidé.

Le délégué belge Huysmans soulève un incident au sujet du paiement des cotisations de la Confédération générale du travail de France au secrétariat international.

Au chapitre du rapport relatant le mouvement syndical des différents pays en 1907, la France est inscrite pour 320,000 membres en 1904. Pour 1905, 1906, 1907, 1908, il n'y a au rapport que des points d'interrogation. Or, au chapitre des cotisations, nous lisons que la France a payé, pour ces années-là, comme en 1904, 322 francs. Comme les cotisations ont été augmentées (mk. 1.50 au lieu de mk. 1.25), faut-il donc conclure que la Confédération générale du travail a perdu 107,000 membres, comme sembleraient l'indiquer les chiffres ? Nous savons, au contraire, que le nombre des confédérés français a augmenté. Il y a une antinomie à résoudre.

Legien explique d'où vient l'antinomie. La Confédération générale du travail, à la suite des démêlés qui avaient eu lieu au sujet de ses propositions aux conférences, n'avait plus envoyé de renseignements, ni payé de cotisations. Quand elle a envoyé ses cotisations en retard, elle les a envoyées à l'ancien taux. Aux camarades français de dire maintenant combien ils ont de membres, et ils verseront la différence.

Yvetot répond à l'observation d'Huysmans. Il rappelle que les rapports ont été longtemps tendus entre la Confédération générale du travail et le secrétariat. « Nos propositions, dit-il, n'ont pas été prises au sérieux, nous n'avons pas pris au sérieux les cotisations. C'était, comme on dit, la réponse du berger à la bergère. Nous avons aujourd'hui 380,000 adhérents. Ne nous traitez plus avec

indifférence et nous augmenterons nos cotisations. » Le secrétaire international, Legien, intervient de nouveau. Il a, dit-il, traité la Confédération générale du travail comme toutes les autres organisations, il lui a envoyé toutes les circulaires, questionnaires, etc., exactement comme aux autres.

— Sans doute, réplique le délégué français, la Confédération générale du travail a tout reçu, mais il n'a jamais été tenu compte de nos propositions aux conférences.

Legien alors montre que les propositions de la Confédération générale du Travail demandant la mise à l'ordre du jour des questions de l'antimilitarisme, de la grève générale et de la journée de huit heures ont été écartées, non pas par le secrétariat, mais par les conférences mêmes. Si la France, au moment de la conférence d'Amsterdam, n'a pas été prévenue à temps de cette décision, maintenue une fois encore par referendum, c'est par une erreur. La Confédération générale du travail aurait pu envoyer tout de même ses délégués à Amsterdam. Legien insiste, en terminant, sur l'idée de l'autonomie de la tactique syndicale. Aucun centre, dit-il, ne peut imposer sa tactique.

En clôturant l'incident, Yvetot déclare que malgré le refus de la discuter, les organisations des différents pays sont arrivées à adopter peu à peu un après l'autre les moyens de lutte préconisés par la Confédération générale du travail de France.

Il en est ainsi pour la grève générale en Belgique, en Autriche et en Suède, pour l'antimilitarisme en Espagne, et Yvetot ne doute pas que, tôt ou tard, la tactique des camarades français ne sera non seulement discutée, mais appliquée par les prolétaires de tous les pays en lutte contre le patronat.

La parole est maintenant au camarade Samuel Gompers pour expliquer la situation de l'*American Federation of Labor*, vis-à-vis du secrétariat syndical international.

(La suite au prochain numéro.)

Grèves et lock-outs en Allemagne en 1908.

(Suite.)

b) Lock-outs.

En 1908, il y a eu en Allemagne 177 lock-outs commencés et qui ont été terminés dans la même année.

Ces 177 lock-outs s'étendaient à 1758 entreprises industrielles, avec 81,286 ouvriers. En comparaison de l'année précédente, avec ses 246 lock-outs terminés, l'année 1908 accuse une forte diminution. Un lock-out englobait, en 1908, en moyenne 10 établissements, contre 22 en 1907 ; sur 100 ouvriers occupés, il y avait en 1908 54 lock-outés, contre 63 en 1907.

Parmi les groupes d'industrie les plus importants, c'est dans celui de l'exploitation des mines qu'il n'y a eu aucun lock-out.

Pour les autres groupes d'industrie les lock-outs se répartissent ainsi :

	Lock-outs terminés	Etablissements atteints	Ouvriers occupés	Ouvriers lock-outés
Industrie de la pierre et des terres .	14	33	1,695	1,108
» des métaux .	7	13	2,368	1,004
» des machines et instruments	22	50	42,848	18,239
» du textile . .	21	140	15,149	11,054
» du bois . .	17	114	2,879	2,080
» de l'alimentat.	5	14	251	200
» du vêtement .	4	7	873	257
» du bâtiment .	76	1,288	13,797	8,833
» du commerce et transport .	1	1	24	22

Presque la moitié de tous les lock-outs (42,9 %) ont eu lieu dans l'industrie du bâtiment. Par contre, le plus

grand nombre d'ouvriers atteints se trouve dans l'industrie des machines, instruments et appareils, avec 41,7 %. Les lock-outs les plus complets sont ceux qui ont eu lieu dans l'industrie de la pierre et des terres, dans le textile et l'industrie du bois.

Les entrepreneurs exigeaient, dans 91 cas, le maintien des salaires en usage: 60 cas concernaient l'industrie du bâtiment, 9 cas l'industrie du textile, 5 cas l'industrie du bois.

Dans 29 cas ils exigeaient une diminution des salaires: 8 cas concernaient l'industrie du textile et 7 cas celle du bâtiment.

Dans 43 cas il s'agissait du maintien de la journée de travail: 31 cas concernaient le bâtiment, 6 cas l'industrie du bois.

Dans 4 cas les entrepreneurs voulaient prolonger la journée de travail: 3 cas concernaient le bâtiment et 1 cas l'industrie du bois.

De ces 177 lock-outs, 100 = 56,5 % ont réussi complètement, 69 = 39 % n'ont réussi que partiellement, 8 = 4,5 % ont échoué.

Les résultats pour les groupes d'industrie les plus importants se répartissent comme suit:

	Nombre réel			Pour cent		
	S ¹	A ¹	D ¹	S ¹	A ¹	D ¹
Industrie de la pierre et des terres	9	5	—	64,3	35,7	—
» des métaux	4	3	—	57,1	42,9	—
» des machines, instruments et appareils	17	4	1	77,3	18,2	4,5
» du textile	19	1	1	90,4	4,8	4,8
» du bois	9	7	1	52,9	41,2	5,9
» de l'alimentation	4	1	—	80,0	20,0	—
» du vêtement	3	—	1	75,0	—	25,0
» du bâtiment	25	48	3	32,9	63,2	3,9
» du commerce et des transports	1	—	—	100,0	—	—

¹ S = succès, A = arrangement (succès partiel), D = défaite.

Le 2 mai, on a enregistré 43 lock-outs survenus à la suite de la manifestation du 1^{er} mai. La durée de ces lock-outs oscillait entre 1 et 12 jours; au total ils comprenaient 43.718 ouvriers, y compris 7896 ouvriers en dessous de 21 ans.

Pour avoir pris part à la commémoration des événements du 18 mars, 3 lock-outs furent prononcés, dont 2 à Berlin (durée: 5 jours, participation: 31 ouvriers) et un à Rixdorf (durée: 4 jours, participation: 17 ouvriers).

Le résultat total des mouvements de grève en 1908 n'a pas été trop avantageux pour les ouvriers de l'Allemagne, mais cela s'explique facilement par la misérable situation économique. Tous les grèves ou lock-outs entrepris dans ces conditions-là finissent toujours plutôt au détriment qu'à l'avantage des ouvriers. C'est une expérience qu'on a faite non seulement en Allemagne en 1908, mais déjà longtemps avant et dans d'autres pays.

La grève de Suède.

La presse bourgeoise fait grand cas de la rentrée de quelques centaines d'ouvriers sur trois cent mille qui continuent la lutte héroïque sans fléchir. Les jaunes eux-mêmes sont divisés. Le président des jaunes proteste contre la reprise « prématurée » du travail par ses amis. Le gouvernement fait publier dans les journaux étrangers des articles pour justifier son attitude équivoque.

Un fait curieux: Le ministère du Commerce d'Angleterre a publié un avis conseillant aux ouvriers anglais de ne pas se laisser embaucher pour remplacer les grévistes de la Suède. Veut-il faire profiter le commerce anglais de la crise suédoise, ou craint-il pour les « briseurs de grève »? En tout cas, l'initiative du gouvernement anglais

n'est pas banale. Les autres gouvernements se garderont bien de l'imiter.

Les capitalistes suédois sont décidés à employer tous les moyens contre les ouvriers en grève. Ils sont résolus à les affamer à coups de procès de classe. Les patrons imprimeurs demandent des dommages-intérêts pour la rupture du contrat. En attendant, ils ont essayé de mettre la main sur la caisse des syndicats. Mais les prolétaires suédois furent assez avisés pour mettre la caisse en lieu sûr chez les typos danois. Et les capitalistes en ont été quittes pour une malpropreté de plus.



L'ACTION DIRECTE.

Par Jean Sigg.

(Suite.)

Les grèves, n'hésitons pas à le dire, ne se prolongent pas toujours sans que la dignité des camarades en lutte n'ait à subir les plus pénibles épreuves. Les souscriptions des syndicats, les initiatives généreuses des coopératives de consommation représentent de la solidarité réelle, mais, néanmoins incertaine, quelquefois incohérente et souvent illusoire. Les quêtes chez les commerçants et les particuliers sont des moyens humiliants, qui exposent les organisations ouvrières aux refus dédaigneux ou aux dons intéressés, et en tout cas à la mendicité toujours dégradante. L'organisation française a précisé son but, elle a tracé sa voie et, dès à présent, elle peut apprécier l'immensité de la besogne à accomplir...

Il lui faut, maintenant, travailler à l'intérieur même de son œuvre. Il faut qu'au verbe, elle joigne la besogne silencieuse, fortifiante, souvent ingrate, mais nécessaire à sa vie et à son évolution. Ce sont les milliers de grévistes qui se débattent, chaque jour, dans les tourments de la faim qui doivent attirer son attention, en lui indiquant son épouvantable imperfection. C'est l'œuvre surtout des fédérations nationales, et l'insuffisance des cotisations syndicales et fédérales doit être le point sur lequel elles doivent porter tous leurs efforts.»

Comme on peut en juger, cette déclaration ne manque pas de netteté, et indique bien que même des syndicats révolutionnaires ont compris l'importance de la haute cotisation dont l'efficacité a été mise en doute par des esprits aussi obscurs que verbeux, dans certaines de nos organisations suisses. Et cela est un symptôme réjouissant.

Mais il y a mieux encore, car voici Jean Latapie, des métallurgistes, qui prêche la marche à la constitution de grandes « fédérations industrielles », ainsi que nous cherchons à le faire en Suisse, et contrairement aux tendances des localistes, alias « anarchistes et syndicaux purs ». En effet, dans l'*Humanité* du 16 mars 1907, il écrit:

« Voyons, je suis ajusteur, je travaille à côté de camarades de métiers ou de spécialités différentes; même parmi eux, il s'en trouve qui, dénommés